

Royan, le 2 juillet 2021

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

Dossier suivi par Julien YOUINOU
Responsable du Service Juridique
Tél. : 05.46.39.56.65
JY/EG

Monsieur Pascal GRANET

Gérant
SARL SYPA PHOT'

60 boulevard de la République
17200 ROYAN

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception
N°2C 162 189 4202 5

Objet : Convention de Partenariat pour la participation de la
SARL SYPA PHOT' à la « Garden Party des Bacheliers - Édition 2021 ».

Monsieur,

Je vous remercie de bien vouloir trouver ci-joint, pour attribution, un exemplaire « original » de la convention de partenariat désignée en objet, conclue entre la Ville de ROYAN et la SARL SYPA PHOT'.

Monsieur Julien YOUINOU, *Responsable du Service Juridique* - ☎ 05.46.39.56.65 - se tient à votre disposition pour les éventuels compléments d'information que vous pourriez souhaiter obtenir.

Je vous souhaite bonne réception de ce document et je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Le Maire,

Patrick MARENGO

P.J./1

Exp. en RR
le 06.07.2021

En provenance de :
~~Centre SYPA PHOTO~~
~~60 Boulevard de la République~~
~~17205 ROYAN~~

SGR2 V25 MSR ZA 19-1160103 09-20



**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR :

AR 2C 162 189 4202 5



Renvoyer à

FRAB

Présenté / Avisé le :	07/07/21
Distribué le :	
Je soussigné(e) déclare être	
<input type="checkbox"/> Le destinataire	Signature (préciser le prénom et NOM du mandataire)
<input type="checkbox"/> Le mandataire	
<input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire	Signature facteur *
<input type="checkbox"/> Autre :	

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
La Poste agrément n° C803

Ville de ROYAN
Hôtel de Ville
50 avenue de Pecheriac
17205 ROYAN Cedex

SI
(21.298)

CS 1802181



ARTICLE 1 - OBJET - DATE - LIEU

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre **la Ville** et **la Société** dans le cadre de la Garden Party des Bacheliers qui se déroulera dans le Parc de la Mairie le 9 juillet 2021.

Aucune reconduction n'est envisagée.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS RECIPROQUES

La Ville s'engage à faire figurer sur le « Photocall » de la Garden Party des Bacheliers le logo ® (*marque déposée*) de la société.

En contrepartie, **la Société** s'engage à faire bénéficier **la Ville** de cent vingt bons pour un tirage photo (30 x 45 cm), d'une valeur totale de 1 200 €, destinés à être offerts aux élèves royannais en classe de terminale lors de la Garden Party des Bacheliers.

L'utilisation de la marque ® ne pourra se faire que sur le « Photocall » à l'exclusion de toute autre.

Les engagements réciproques n'entraînent aucun transfert de droit d'images.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS

Chaque partie s'engage expressément à l'égard de l'autre à faire respecter les clauses de la présente convention. Toute modification aux clauses de celle-ci, devra faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 4 - RESILIATION

La présente convention pourra faire l'objet d'une résiliation, par courrier recommandé avec accusé de réception, par l'une ou l'autre partie, sans préavis.

ARTICLE 5 - LITIGES

En cas de difficultés, les parties s'engagent à signaler toutes difficultés pouvant naître de l'application du présent contrat et à mettre en œuvre tous les moyens amiables pour déterminer une solution.

A défaut, tout litige relève de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de POITIERS : 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS - Tél. : 05.49.60.79.19, greffe.ta-poitiers@juradm.fr.

Pour **la Société**,
Le Gérant,

Pascal GRANET

Fait à ROYAN, le 28 juin 2021
en trois exemplaires originaux
02 JUIL. 2021
Pour **la Ville**,
Le Maire,



Patrick TARENCO

RAPID'PHOTO LAB
KODAK EXPRESS
SARL SYPA PHOT'
60, Bd. de la République
17200 ROYAN
Tél. 05.46.05.18.43 RCS Marennes